

Date: 31.03.2016

# LE TEMPS



Le Temps  
1211 Genève 2  
022/ 888 58 58  
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 36'802  
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 729.006  
N° d'abonnement: 729006  
Page: 3  
Surface: 124'735 mm<sup>2</sup>

## Le business du cannabis explose

**DROGUE** Plus de la moitié des Etats américains autorisent aujourd'hui, pour un usage récréatif ou médical, la consommation de marijuana. Une nouvelle industrie a vu le jour avec cette légalisation. Le marché légal devrait dépasser les 20 milliards de dollars d'ici à 2020



Snoop Dogg, reconverti dans le business de l'herbe. (KEYSTONE)

**SUR  
LE WEB**

### Reportage

Le 4 juillet 2014, six mois après la libéralisation, un reportage de Julie Zaugg au Colorado mettait en lumière des dérapages liés à la consommation excessive de cannabis. A lire ou relire sur [www.letemps.ch](http://www.letemps.ch)



Le Temps  
1211 Genève 2  
022/ 888 58 58  
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 36'802  
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 729.006  
N° d'abonnement: 729006  
Page: 3  
Surface: 124'735 mm<sup>2</sup>

SEBASTIEN DUBAS

Snoop Dogg n'a jamais caché son penchant pour la marijuana, il s'est même vanté d'en avoir fumé à la Maison-Blanche. Ce que l'on sait moins, c'est que la légende vivante du hip-hop américain s'est lancé tête la première dans le business du cannabis. Alors que la consommation d'herbe tend à se légaliser aux Etats-Unis, le rappeur compte bien en faire son nouveau fonds de commerce.

Calvin Broadus, de son vrai nom, a commencé par mettre sur pied Casa Verde Capital, un fonds d'investissement doté d'une puissance de feu de 25 millions de dollars. Il a déjà servi à financer le site Merryjane.com, sorte de réseau social dédié au cannabis, et Eaze, un centre de distribution d'herbe à usage médical en Californie. Au mois de novembre, il a lancé sa propre marque Leafy by Snoop dont la gamme de produits, qui va de la fleur de cannabis à la barre chocolatée, est disponible dans une soixantaine de magasins du Colorado.

### Business de stars

Snoop Dogg n'est pas la seule personnalité américaine à s'aventurer dans le business de l'herbe. L'acteur Seth Rogen, l'ancien membre de boys band Nick Lachey (ex-mari de Jessica Simpson) ou l'ex-gloire de la NBA Oscar Robertson y ont tous investi une partie de leur fortune. Si certains se justifient en arguant qu'il faut aider les personnes souffrantes d'un cancer, d'autres, à l'image de la star de musique country Willie Nelson, font preuve de moins de scrupules: «J'ai acheté assez d'herbe durant toutes ces années, le moment est venu d'en vendre à mon tour», expliquait-il au *Guardian* l'an passé.

Si l'industrie attire ces stars fortunées, c'est qu'elle connaît un boom sans précédent aux Etats-Unis. Dans un rapport publié début février, ArcView et New Frontier Data, deux instituts de recherche spécialisés, estiment que le commerce légal de cannabis a rapporté 5,4 milliards de dollars en 2015. Contre 4,6 milliards un an plus tôt. La seule vente légale «à

usage récréatif» – par opposition à la prescription médicale – a généré 998 millions de dollars, une hausse de 184% par rapport à 2014. A en croire les auteurs de l'étude, le marché légal devrait atteindre 6,7 milliards de dollars en 2016 et même 21,8 milliards en 2020.

Aujourd'hui, la vente sur prescription est autorisée dans 23 Etats américains. Quant à la vente pour un usage récréatif, elle est légale dans quatre Etats: le Colorado, Washington, l'Alaska et l'Oregon. Un nombre qui devrait progresser en 2016 puisque des votations auront lieu dans sept Etats, dont la Californie, le Nevada et l'Arizona. La Floride, l'Ohio, le Missouri et la Pennsylvanie devront quant à eux choisir s'ils autorisent ou non l'usage à titre médical.

### Une manne fiscale

Ce nouveau business profite aux collectivités publiques. Au Colorado, premier Etat à avoir totalement légalisé la production, la vente et la consommation de cannabis à des fins non médicales, les taxes et autres licences ont rapporté 135 millions de dollars en 2015, selon ArcView. Soit près de deux fois plus qu'en 2014 (76 millions). Quant à l'Etat de Washington, il a récolté 70 millions de dollars de taxes pour des ventes totales de 257 millions.

Les autorités fiscales ne sont pas seules à profiter de cette nouvelle mine d'or. Il y a ceux qui produisent, vendent ou distribuent les produits, comme Snoop Dogg et Willie Nelson. Il y a aussi toute une industrie annexe, comme les fabricants de lampes, de systèmes d'irrigation ou de vaporisateurs. Certains proposent même des barres chocolatées au cannabis sans gluten. Et puis il y a le secteur touristique. Au Colorado, 50% des clients des *marijuana dispensaries* viennent d'un autre Etat, voire de l'étranger.

Selon les auteurs du *Marijuana Business Factbook 2016*, chaque dollar dépensé pour acheter de l'herbe entraîne l'injection de trois dollars supplémentaires dans l'économie américaine. L'impact économique

total du cannabis atteindra 44 milliards de dollars aux Etats-Unis en 2020. Contre environ 13 milliards en 2015.

Face à de telles perspectives de croissance, les investisseurs ont les yeux qui brillent. Rien que l'année dernière, une centaine de start-up actives dans le secteur ont ainsi levé plus de 215 millions de dollars, indique le cabinet financier CB Insights. De la production et vente de cannabis, ces jeunes entreprises s'orientent désormais vers d'autres domaines, à l'image de SericaPay, qui propose un système de paiement en ligne basé sur la technologie *blockchain*.

### Interdit à l'échelon fédéral

Deux plateformes d'échanges électroniques, Americanex et Cannabis Commodities Exchange, ont également vu le jour. Seul problème: les acheteurs et les vendeurs doivent se trouver dans le même Etat pour effectuer une transaction. Car la vente et la possession de marijuana restent interdites à l'échelon fédéral. Du coup, les banques n'autorisent pas les transferts d'argent lié au commerce du cannabis. En tous les cas pas d'un Etat vers un autre.

Le fait de ne pas avoir accès au système bancaire n'est pas la seule difficulté à découler de l'interdiction fédérale. Les entreprises actives dans l'industrie du cannabis ne peuvent pas se placer sous la protection de la loi en matière de faillite. Elles ne peuvent pas non plus déduire leurs frais des impôts fédéraux. Au Colorado enfin, il faut résider depuis deux mois au moins dans l'Etat pour investir dans le secteur.

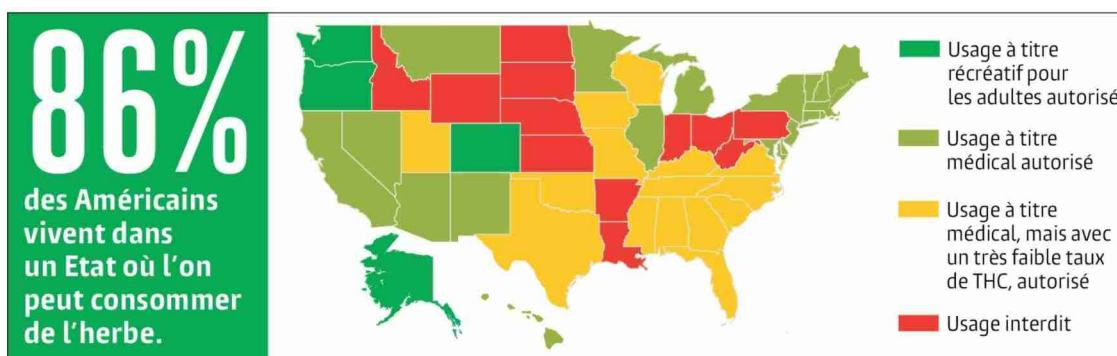
Ces obstacles demeureront en place tant que la loi fédérale n'aura pas évolué. Barack Obama n'ayant pas fait de cette question une priorité de la fin de son mandat, tout dépendra du futur président. Et à ce jeu-là, selon un article publié sur Merryjane.com, c'est Donald Trump qui serait le plus à même de légaliser la marijuana à l'échelle fédérale. «A condition qu'il tienne parole», conclut l'auteur. ■



Le Temps  
1211 Genève 2  
022/ 888 58 58  
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 36'802  
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 729.006  
N° d'abonnement: 729006  
Page: 3  
Surface: 124'735 mm<sup>2</sup>



## Dommmages collatéraux

### **COLORADO** La guerre des chiffres fait rage: pro et anti se disputent sur les effets de la légalisation

La ville de Denver compte davantage de dispensaires distribuant de l'herbe que de pharmacies. C'est l'un des constats d'un rapport de la Rocky Mountain High-Intensity Drug Trafficking Areas. Cette agence s'est donné pour mission de documenter l'impact de la légalisation de manière objective. Mais elle est dirigée par Tom Gorman, fervent détracteur de l'amendement 64, accepté par 55% des électeurs en 2012, qui autorise la production et la consommation de cannabis aux adultes de plus de 21 ans.

Son dernier bilan, fin 2015, dresse une liste des effets néfastes observés depuis janvier 2014, date à par-

tir de laquelle les produits du chanvre sont en vente libre: augmentation des accidents de la route liés au cannabis, hausse de la consommation chez les jeunes, explosion des saisies de marijuana provenant du Colorado dans d'autres Etats. En 2014, seize enfants ont été hospitalisés pour intoxication au THC. Les autorités ont été prises de court par le boom de produits comestibles au cannabis. Pour éviter que des brownies psychotropes ne se retrouvent entre les mains des mineurs, elles ont mené des campagnes de prévention ciblées autour de ces nouvelles denrées.

D'autres observateurs, dans le camp des défenseurs, font état d'un bilan positif, avec une baisse du nombre de crimes sur le territoire

du Colorado. A qui se fier? «La guerre des chiffres ne fait que commencer et il faudra du temps avant de pouvoir dresser un vrai bilan de la légalisation. Sans compter que consommer de la marijuana légalement est une nouvelle pratique. Les usagers apprennent à s'adapter en faisant des erreurs, et les autorités en ajustant leurs politiques», souligne Frank Zobel, d'Addiction Suisse.

Au rang des bonnes nouvelles, le nombre d'emplois liés à ce nouveau marché a explosé au Colorado. Les arrestations pour possession de cannabis ont chuté (-85% depuis 2010), et avec elles les coûts pour la justice. Et, surtout, le revenu des taxes prélevées sur la vente de cannabis qui se chiffrent en millions. ■  
CÉLINE ZÜND



Le Temps  
1211 Genève 2  
022/ 888 58 58  
www.letemps.ch

Genre de média: Médias imprimés  
Type de média: Presse journ./hebd.  
Tirage: 36'802  
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 729.006  
N° d'abonnement: 729006  
Page: 3  
Surface: 124'735 mm<sup>2</sup>

## La Suisse, si loin du Colorado

**LÉGALISATION** Les villes suisses proposent d'autoriser l'accès à l'herbe à des consommateurs avérés. Une démarche très différente du modèle américain

En Suisse, Genève, Bâle, Berne et Zurich ont annoncé mi-février leur volonté de mettre sur pied des projets pilotes de régulation du cannabis. Mais leur démarche a peu à voir avec la libéralisation telle qu'elle est menée au Colorado ou dans les autres Etats américains qui, décidant de lever l'interdiction de l'usage récréatif du chanvre, ont donné naissance à un nouveau marché florissant.

Les villes suisses proposent de mener des expériences pilotes, encadrées par un suivi scientifique, destinées uniquement à des consommateurs avérés de cannabis. Pas de publicité pour des brownies au THC en vue. Ainsi, à Berne, seule ville qui a détaillé la voie qu'elle comptait suivre à ce stade, quelque mille volontaires auraient accès à une quantité limitée d'herbe dans des pharmacies agréées. L'exécutif bernois a confié le développement de ce projet à l'Institut de médecine préventive de l'Université de Berne.

### Une alternative en discussion

Les principales villes du pays se réunissent régulièrement depuis plusieurs années déjà pour discuter d'une alternative à l'interdiction du cannabis en vigueur en Suisse. Leur argument: malgré la répression, la marijuana est la drogue illégale la plus consommée sur le territoire. Une situation insatisfaisante, qui alimente le deal de rue et entrave la prévention auprès des jeunes.

A l'origine de ces démarches se trouvent des demandes émanant des législatifs des centres urbains alémaniques. A Genève, l'initiative est née d'un groupe réunissant des membres de partis de gauche et de droite, favorables à la création d'associations de consommateurs de cannabis. De l'autre côté, une fronde s'organise contre ces projets, incarnée par quelques personnalités comme Andrea Martina Geissbühler, conseillère nationale UDC bernoise et présidente d'une faïtière d'organisations prônant l'abstinence.

### Des «autorisations exceptionnelles»

Les villes déposeront sans doute d'ici à la fin de l'année une demande de dérogation à la loi sur les stupéfiants (LStup) auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Le commerce et la consommation de cannabis sont toujours interdits en Suisse. En 2008, 63% des citoyens rejetaient l'initiative «Pour une politique raisonnable en matière de chanvre et protégeant efficacement la jeunesse», qui visait à dépénaliser la consommation de cannabis et à en régulariser le marché.

Or, aux yeux de leurs instigateurs, nul besoin de réviser la loi sur les stupéfiants pour mener à bien ces projets pilotes. Une régulation à petite échelle pourrait se justifier selon l'article 8, alinéa 5 de la LStup, stipulant que le gouvernement peut accorder des «autorisations exceptionnelles» pour la culture, l'importation et le commerce des stupéfiants s'ils sont utilisés «pour la recherche, le développement de médicaments ou une application médicale limitée». ■ C. Z.